



L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance,

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Prix compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50
RECLAMES (la ligne ordinaire) 50

Toutes communications doivent être remises, au
bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Erratum. — Dépêches télégraphiques. — Session du conseil général. — Nouveau genre d'un discours politique. — Un sujet de vaudeville. — Feuille Officielle. — Dernière heure. — Mouvements du port. — Etat-civil. — Marées de la semaine. — Annonces et avis.

ERRATUM:

N° de l'Indépendant du 13 mai, 2^{me} page 1^{re} colonne, 3^{me} ligne.

Au lieu de: dont l'esprit parfois mercantile, dénote le type etc.

Liser: dont l'esprit mercantile, dénote parfois le type etc.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les télégrammes suivants sont publiés par l'Indépendant sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télégrammes renferment.

SERVICE ANGLAIS

Halifax, le 11 mai 1887.

Le gouvernement britannique a sanctionné le bill de boëtte voté par le Parlement de Terre-Neuve. Les prescriptions de ce bill entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier prochain.

Il est fort probable que la discussion du bill de coercition dans la Commission parlementaire de la Chambre des Communes, durera trois semaines ; de nombreux amendements ont été déjà repoussés.

Le gouvernement a défendu les démonstrations des nationalistes et des orangistes à Armagh.

La corporation (municipalité) de Londres a présenté hier, une adresse à la Reine Victoria, à l'occasion du cinquantième de son règne.

La conférence des délégués des Colonies est terminée. Elle a approuvé à l'unanimité une clause demandant que le protocole en usage actuellement pour les titres royaux soit complété par l'adjonction de titres faisant mention distincte diverses colonies de l'empire britannique.

La rivière de St-Jean (N. B.) continue à croître.

Halifax, le 16 mai 1887.

Le commerce du coton à Manchester subit une baisse énorme.

La guerre continue dans l'Afghanistan.

L'Autriche a 140,000 hommes sous les armes en Dalmatie et au Monténégro, prêts à entrer en campagne.

Incendies destructifs en Hongrie : des villages entiers ont été détruits.

Les différends entre la Grande-Bretagne et Haïti sont terminés. Il a été donné satisfaction aux demandes des Anglais.

Le Pape écrit au Président Grévy, le priant d'exhorter la France à adopter une politique religieuse, tolérante et pacifique.

Hier soir, sir Charles Tupper a présenté au Parlement le budget. Les revenus s'élèvent approximativement à 36,400,000 pounds et les dépenses à peu près à pareille somme.

Il y aurait sur l'année courante un déficit d'environ 300,000 pounds. Les droits de douane ont été augmentés sur beaucoup d'articles. L'anthracite entre en franchise.

Halifax, le 18 mai 1887.

Les pêcheurs français demandent au Gouvernement de protester contre le bill du Parlement de Terre-Neuve, relatif à l'exportation de la boëtte.

Halifax, le 19 mai 1887.

Le Ministère français est renversé sur une question de tarif. Président Grévy a eu une entrevue hier avec Clémenceau, Ferry, Devès et Freycinet. On a l'espérance que de Freycinet formera le nouveau Cabinet.

Sydney (Nord) le 20 mai 1887

Le St-Pierre, est bloqué dans les glaces à St-Peters bay. Il ne peut en sortir avant que le vent change.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 12 mai 1887.

Les Chambres se sont réunies sans incident. La loi militaire a été ajournée indéfiniment par 50 voix de majorité. La Commission du budget vient par 25 voix sur 30, d'adopter l'ordre du jour suivant qui sera discuté lundi en séance publique. « La Chambre considérant que les économies faites dans le budget du Gouvernement sont insuffisantes passe à l'ordre du jour. » Un conflit est à craindre.

Le steamer transatlantique la Champagne a été abordé à la sortie du Havre par la Ville de Rio. On compte 50 personnes noyées dans l'affollement qui s'est produit lors du choc. La Ville de Rio a coulé sur place. La Champagne, pour éviter de sombrer, a dû s'échouer sur la côte. Elle a une voie d'eau énorme qui demande plusieurs jours avant d'être aveuglée. Le brouillard intense est la cause première du sinistre.

Un corps d'armée de l'intérieur sera mobilisé à titre d'essai vers le mois de septembre ou d'octobre. Un crédit de 4 millions est demandé à cet effet aux Chambres. L'Allemagne va poursuivre M. Schnöbelé par coutumace.

Le gouvernement demande un crédit de 450,000 francs pour les dépenses d'occupation et d'administration de Diego-Suarez pendant le premier semestre de 1887.

Paris, le 15 mai 1887.

Les députés de la Manche auront lundi à deux heures, une entrevue avec M. Flourens au sujet des pêcheries de Terre-Neuve.

L'Angleterre refuse officiellement de prendre part à l'exposition de 1889, à cause de la date anniversaire de la Révolution. Les autres puissances de

l'Europe monarchique s'absentent des motifs analogues. On agite l'idée de reporter la date de l'exposition à l'année 1890.

Le débat sur l'ordre du jour de la Commission du budget d'où peut dépendre le maintien du Cabinet, aura lieu mardi à la Chambre. D'une part, on prétend qu'il y aurait entente entre M. Clemenceau et le groupe opportuniste, pour renverser le Cabinet. D'autre part, on se préoccupe vivement de savoir si le général Boulanger fera partie d'une nouvelle combinaison.

La Champagne a été ramenée hier au Havre, les réparations seront longues, on les achèvera à St-Nazaire.

Paris, le 17 mai 1887.

Aujourd'hui a eu lieu l'entrevue entre les représentants des départements du bataillon de la Manche avec M. Flourens, ministre des affaires étrangères, délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon y assistait. L'entrevue a été vive. Les députés ont insisté sur la nécessité de déjouer les tentatives ayant pour but d'entraver les intérêts français. Si les négociations étaient pas dans le sens favorables aux intérêts français, on userait de représailles et on réclamerait notamment l'application stricte du traité d'Utrecht.

Les armateurs sont bien décidés à se défendre.

Paris, le 18 mai 1887.

Cabinet renversé par une majorité de 18 voix. Il paraît peu probable que le général Boulanger fasse partie du nouveau ministère.

CONSEIL GÉNÉRAL

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

Séance du 11 mai

Présidence de M.

En l'absence de M. Yon, secrétaire général, le Conseil général désigne M. Saillant, le plus jeune des membres présents.

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 1

LA
SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

LE MENDIANT DE NOTRE-DAME.

I

Le 7 avril 1498, les cloches de Notre-Dame de Paris sonnaient à toute volée. Elles appelaient les fidèles à une cérémonie extraordinaire, à laquelle devaient prendre part les gentilshommes, les bourgeois et les marchands réputés bons Français à cette époque.

Ce jour même, en effet, le due d'Orléans était sacré à Reims sous le nom de Louis

reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

XII ; et si la capitale du royaume n'avait pas l'honneur de poser la couronne sur la tête de son roi, elle voulait au moins élire ses prières à l'ombre des autels, afin d'appeler sur le souverain les bénédictions suprêmes.

La cérémonie était fixée pour dix heures.

Dès le matin, les bedeaux, marguilliers et serviteurs des chanoines, ayant sous leurs ordres les donneurs d'eau bénite, s'occupaient à garnir la nef de beaux cierges tout neufs, fournis par la municipalité, et un peu par les bourgeois.

Les grandes dames, qui allaient secrètement l'espérance de briller à la nouvelle cour, avaient envoyé les fleurs que fournissait la saison printanière, et, sans craintes de faner leurs jolies mains,aidaient les épouses du sonneur et du carillonner à en revêtir le maître-autel et le lutrin.

Laissions-les donc se livrer à leurs occupations bien intentionnées, et voyons ce qui se passait sous le portique de gauche de la métropole, à côté de la niche Saint-Christophe.

tophe.

Là, assis sous les cariatides sculptées de la voûte qui précédait la porte intérieure de l'église, se tenaient les mendiants patentes qui vivaient moyennant achat de charge de la commisération publique.

Ils étaient une vingtaine environ, tous vêtus de manières différentes, tous débitant d'une façon étudiée la phrase qui avait pour but d'amener dans leur main tendue la pièce de monnaie du passant attendri par la vue de la misère.

Il ne faut pas croire que la place occupée par chacun de ces mendiants fut assignée par le hasard ; non. Chaque siège, étiqueté et formant propriété privée, était vendu moyennant finances et selon le rapport qu'il produisait, d'après sa situation plus ou moins proche de ceux qui se rendaient à la cathédrale.

Nous ne décrirons pas les costumes qu'ils portaient ; à quoi bon faire une peinture inutile de la guenillerie ! Nos lecteurs devineront assez que là s'étaient bêquilles et bandeaux, emplâtres et plaies. Au fond,

tous ces gens étaient bien pris.

A huit heures, le parvis était vide encore ; quelques-uns étaient entrés dans l'église, attendaient avec impatience l'ouverture de l'aubaine.

Pour tuer le temps, ils causaient, quoique le jour d'un sacrement, du personnage pour lequel on venait de prier.

Louis XII était donc sur le point d'abord fut en jeu : il l'emporta, laid selon les récits de sa jeunesse avec Anne de Bretagne, sœur de Jeanne de Valois, le tout au moins qu'elles étaient basées.

A cette conversation, le mendiant ne se mêla pas. Il avait la barbe blanche, le teint en loques, pourtant dégueuillé, et portait de velours toutes les couleurs.

ces fonctions à titre provisoire. Le lavoir, réclamé par les habitants aux Chiens, est ensuite discuté conformément aux conclusions de la Commission financière, c'est-à-dire le Conseil décide qu'un chemin et à travers la propriété Heudes, une indemnité de 1,000 fr. pour ce de ce chemin.

ensuite la discussion de la question. L'Assemblée adopte les conclusions du Conseil de Commerce proposant au taux actuel les montants étrangères.

qui concerne les diverses propositions faites par l'administration au sujet de la prison civile, le Conseil général nomme une commission spéciale composée de MM. Norgeot et Salomon.

mande de subvention formulée par les frères et Cie, pour une ligne de Saint-Pierre et la France, est majoritaire.

considérant que la proposition générale Transatlantique est de grands services à la une subvention annuelle de 6 ans, avec exemption de taxes de navigation.

est autorisé à établir un réseau que, à condition que cette insécurité cause aucun préjudice au plus.

La séance est levée et renvoyée au vendredi 18 du courant.

Le Président, Le Secrétaire provisoire, P. MAZIER, E. SALOMON.

Séance du 13 mai 1887.

Le Chef du service de l'Intérieur informe l'Assemblée de la suite donnée aux deux émissaires par le Conseil général dans sa dernière session :

tendant à l'établissement d'un jury une cour d'assises sur les mêmes bases que ceux de France et l'autre ayant pour de modifier l'arrêté du 16 septembre concernant les limites de la ville en sont renouvelés par le Conseil qui, fois, décide qu'ils seront transmis au Ministre par l'intermédiaire du Président.

Assemblée décide également que le sifflet de brume et celui du phare réparés ; et, en conséquence, émet le vœu qu'elle avait formulé dans de novembre.

est né même pour ce qui a trait à la fixation d'un emploi de commissaire-président, et au vœu tendant à confier au médecin civil les divers services médicaux civils. Le Conseil statue ensuite sur les diverses demandes de terrain qui lui sont soumises, procède à la nomination d'une Commission chargée d'examiner la réclamation de Revert, et en dernier lieu décide que les gestionnaires de terrain à titre gratuit à l'exception de la somme de 25 fr. à verser au Bureau de Bienfaisance, ainsi que dans d'insertion à la Feuille Officielle.

Le Président, Le Secrétaire provisoire, P. MAZIER, V. YON.

Séance du 14 mai 1887.

Le 14 mai, le Conseil discute la question des taxes, et tendant à indemniser la M. Lacroix pour l'abandon du terrain sis devant sa propriété.

Le Conseil ouvre ensuite plusieurs cré-

dits pour l'entretien d'un garde-côte, et pour achats de charbon destiné au fonctionnement de la sirène de Galantry, sur la proposition de plusieurs membres, le Conseil, à la majorité, décide que le sifflet de brume ne fonctionnera pas l'hiver.

Le Président, Le Secrétaire, P. MAZIER, V. YON.

Séance du 15 mai 1887.

Le Conseil ouvre plusieurs crédits pour l'agrandissement de la prison, l'achat d'un poêle destiné à être affecté au service des prisonniers, et à la réfection intérieure du Palais de Justice. L'Assemblée procède ensuite à la nomination d'une bourse pour le pensionnat, et rejette une proposition d'un de ses membres demandant à ce que la session budgétaire ait lieu dans le mois d'août plutôt que dans le mois de novembre.

Le Président, Le Secrétaire, P. MAZIER, V. YON.

Séance du 16 mai à 2 heures.

Le Conseil sur la proposition d'un de ses membres, émet le vœu que MM. les proviseurs des lycées soient invités à faire parvenir au Conseil les notes trimestrielles des élèves boursiers de la Colonie, et adopte les conclusions au rapport de la Commission chargée de statuer sur les réclamations de M. Revert. Le Conseil autorise en outre la Commission coloniale à ouvrir un crédit de 5,000 francs pour travaux à faire au Goëland, et vote une somme de 7,000 fr. pour la construction d'une maison destinée au logement du médecin de l'île aux Chiens.

Le Président, Le Secrétaire, P. MAZIER, V. YON.

Séance du 16 mai à 7 heures 1/2 du soir.

Le Conseil a nommé 2 boursiers pour le collège et 2 pour le pensionnat, puis a ouvert un crédit de 8,000 francs pour participation de la Colonie à l'exposition universelle, divers crédits pour la direction de l'Intérieur, Travaux de port et rades. Le Conseil rejette après une longue et vive discussion la demande d'indemnité faite par le Délégué au Conseil supérieur de la marine et des Colonies. Aussitôt après, le Conseil revenant sur une décision antérieure supprime le crédit qui était affecté au service des télégrammes politiques envoyés de la métropole et désire qu'à l'avoir le budget sera divisé en 12 chapitres.

Un incident provoqué par 2 conseillers s'est produit après la clôture de la session.

Le Président, Le Secrétaire, P. MAZIER, V. YON.

NOUVEAU GENRE D'UN

DISCOURS POLITIQUE

Lundi, assez tard dans la soirée, se terminait la session ordinaire du Conseil général. Pour arriver à traiter toutes les questions à l'ordre du jour, il a même fallu faire deux séances dans la dernière journée.

Les pronostics de l'ouverture, nous avaient semblé si alarmants et si compro-

mettants pour le calme et la tranquillité des autres séances, que nous avions cru, par haute convenance et aussi par sage politique, de ne pas venir jeter la moindre note discordante pouvant engager la mêlée.

Nous tenions non moins à laisser à qui de droit la responsabilité de la situation engagée et compromise ; comme aussi, nous ne voulions pas empêcher sur le mérite de ceux ayant mission de sauvegarder cette tranquillité.

Aujourd'hui que tout s'est passé aussi bien qu'il était possible de s'y attendre, et à l'honneur complet de nos Conseillers généraux, nous avons le droit, le devoir même, de venir dire quelles ont été, et nos impressions et celles du public, sur le caractère de cette dernière session de notre Conseil général.

Nous n'avons aucune crainte de dire, que le discours de M. de Lamothe, a laissé une triste impression, et que l'on a trouvé fort déplacé de venir faire étalage en pleine assemblée délibérante, et de ses mesquines inimitiés personnelles, et de ses préférences électorales. Le temps et le lieu étaient mal choisis à un Chef de Colonie, d'aller de propos délibéré, semer les germes de la discorde et du désordre au sein d'une assemblée politique, qui devait, au contraire, compter sur ses conseils et sur son appui moral et moral pour maintenir la concorde et la bonne harmonie.

Nous croyons donc, avec les gens sages, qu'en la circonstance, M. de Lamothe a manqué à tous ses devoirs de Commandant ; qu'il s'est gravement compromis et qu'il a encouru une lourde responsabilité, pour laquelle il ne lui sera même pas octroyé le bénéfice des circonstances atténuantes.

Tout, dans cette session, réclamait le calme et la prudence ; et M. de Lamothe, comme à son habitude, n'a voulu s'arrêter ni à l'un ni à l'autre. Il a, au contraire, tenu à faire voir que ses adversaires avaient plus de sagesse et plus de discipline que lui, et qu'ils avaient au moins su contenir quand il le fallait. Il n'est malheureusement plus à démontrer que, par ces différentes fautes répétées, l'intérêt même de notre possession coloniale, ne peut permettre son maintien plus longtemps à la tête de la Colonie : tout en souffrirait, et les gens et la vitalité même de nos institutions républiques exposées tous les jours à servir d'hécatombes à ses inimitiés.

N'est-il pas pénible en effet, de constater que le discours d'ouverture de M. de Lamothe ne dit mot de l'état de géné ou de prospérité de la Colonie, pas plus que des réformes ou des grands travaux entrepris ou à entreprendre pour le bien du pays confié à sa vigilance et à sa sollicitude ?

Au contraire, la personnalité de l'adversaire qu'il s'est donné, a su lui tenir tête avantageusement et malgré le prestige inhérent au titre de Commandant.

Les foudres d'une révocation, à brève échéance, n'ont point eu le don d'émouvoir notre 1^{er} magistrat, ni de lui faire perdre son calme habituel ; il vient d'en donner une nouvelle preuve dans cette session, où les bonnes et courtoises manières n'ont cessé de régner jusqu'au rejet

de la délicate question des subdiles légataires, habilement ménagé pour le *finis coronat opus*. Là encore il faut dire que M. de Lamothe a été tel servi par le zèle intempestif de ses amis, qui, au dernier moment, et maladroitement, lui ont fait perdre l'excuse, laquelle il pouvait avoir, de pouvoir prétendre que son discours n'avait point eu, (pas par faute), les résultats discordants qu'il avait cherchés.

Pour en revenir à la révocation demandée et même annoncée comme un fait pour ainsi dire déjà accompli, nous ne la voyons pas souvent venir et, s'il faut en croire les indiscrétions de M. de Lamothe, il n'aurait pas même reçu un accusé de réception de son fulminant rapport et dossier. Toujours d'après son dire, tout Saint-Pierre a su qu'un si bon ami lui avait donné le conseil de rester coi, conseil qu'en homme sage il s'est bien gardé de suivre, aussi bien dans ses actes que dans ses paroles. Combien grand tort vous avez eu, M. de Lamothe, de vous embarquer aussi à la légère dans cette vilaine et maudite galère, et de crier à tous les carrefours : il sera révoqué ou je partirai.

Si le dilemme n'a pas encore été résolu à la satisfaction de M. de Lamothe, c'est qu'il a toute chance de l'être à son démission et prendre des defaits charitables. Ce sera bien le cas dire ou jamais : que l'on ne perd rien pour attendre.

UN SUJET DE VAUDEVILLE

Je commence à en avoir assez des voyages !... Je rentre d'une mission très délicate que m'avait confiée le père Lelandais : il s'agissait d'aller à l'Île Verte observer le passage de Vénus sur la Lune. — Je suis très satisfait du résultat de mes observations. J'en ferai bien part aux abonnés, mais ce serait quelque peu scabreux à raconter et comme je tiens énormément à ne faire rougir aucune de nos jolies lectrices, je me réserve de tout dire dans une conférence spéciale à laquelle ne sera admise que la plus vilaine moitié du genre humain. — Ce sera tout-à-fait dans le genre des sermons, pour hommes, du R. P. Monsabré.

Je suis rentré à St-Pierre lundi soir juste à temps pour assister à la dernière représentation offerte au public par nos Conseillers généraux. J'ai dû me tenir debout, mêlé au public, tout comme un simple armateur à 20,000 francs de rentes, ce coquin de Clapenois ayant trouvé bon de s'emparer de mon fauteuil où il se pavait comme un eunuque au milieu d'un harem.

Ainsi planté sur mes jambes, j'ai assisté à toute la séance. — Entendez parler d'un tas de choses peu intéressantes, je me suis mis à étudier la binette de chacun de nos Honorables. Ils ne se figurent pas, ces braves gens

air abattu et bien calculé pour la mort, en lui ayant donné soixante-dix

pour n'avoir pas payé sa charge en beaux écus au soleil ?

Un éclat de rire accueillit cette boutade.

Maugiron, sans se fâcher, haussa les épaules.

— Attaquez-vous à moi tant que vous voudrez, reprit-il ; j'ai bon dos et bon torse...

je le prouverais au besoin... Mais en causant de Blois et d'Amboise, où vous savez que résident ceux dont vous attaquez l'honneur, vous ressemblez aux oiseaux du Pont-au-Change, que l'on dresse en ce moment pour saluer le roi à son entrée dans Paris.

— Il nous insulte, je crois ! exclamèrent quelques voix ; il nous méprise !

— Je n'insulte ni je ne méprise personne ; j'occupe parmi vous la première place, il est vrai, mais cette place je l'ai achetée et entendez-vous !... car les places se vendent et se payent, même dans le domaine de la misère...

— De la morale, interrompit un faux borgne, qui se nommait Salmon ; tu seras bien

nous ne savons pas, nous autres truands... l'histoire de France, enfin !...

— Ça ne vous servirait à rien — qu'à clabauder davantage sur ce qui est digne de vos égards ; seulement, suivez mon conseil, faites des appréciations sur le nouveau roi, ça m'est égal... mais ne touchez pas à Jeanne de Valois, ou, par la morbleu ! vous pourriez le payer cher !

— Je parie qu'il est amoureux de Jeanne, le vieux ! baguenauda un petit sec à la jambe de bois.

Par un mouvement de violence extrême, Maugiron leva son bâton sur le railleur.

Un cri s'échappa de toutes les bouches.

Maugiron, rappelé à lui-même reprit sa place sur son escabeau, et promena fièrement son regard autour de lui. Il rencontra celui de Salmon, dont la sauvage énergie exprimait que la lutte n'était pas terminée entre les deux mendiants.

Les quelques paroles qui sont échappées à Maugiron nous obligent à instruire nos

lecteurs, de ce qui s'est passé en France, à la Cour, depuis quelques années.

Ces détails, quo du reste nous allons donner les plus courts possibles, sont nécessaires à la compréhension de cette très ridique histoire.

O'était bien malin lui que Louis d'Orléans avait épousé sa cousine Jeanne de Valois en 1480 ; mais il ne fallait pas plaire au père avec Louis XI, duquel Jeanne était fille.

Le tyran de Plessis-lès-Tours avait, par une menace de mort, obligé le due à entrer dans sa famille.

Cette façon d'agir, on le comprendra ne plus guère au jeune homme.

Il chercha des distractions qui, d'ailleurs ne lui manquèrent pas.

Toujours par morts et par vaux, il courta et enjolaima dames du voisinage de Plessis-lès-Tours.

Ces séductions devaient laisser des traces qui nécessitent plus tard la formation de nombreuses pensions viagères.

A suivre.

TERRITORIAL
Proprietary
Public

combien ils ont l'air drôle, vus d'un peu
loin. Il y en a qui sont toujours gracieux,
d'autres qui grognent sans cesse, les uns
ont des cheveux, les autres en ont peut-
être eu; les uns parlent tout le temps et
beaucoup trop, les autres plus rarement
et de la sorte se trompent moins.
Enfin, ils prétendent tous à la critique; c'est
pourquoi je n'essayerai jamais de me faire
nommer Conseiller général.

Ces messieurs se sont un peu chamaillés, surtout à propos d'une rente de 9,000 francs que les uns voulaient faire au Délégué et dont les autres ne voulaient pas entendre parler. Il faut avouer que ceux-ci avaient le caractère mal fait. Puisqu'ils venaient de jeter 8,000 francs à la mer, sous le prétexte de l'Exposition de 89, (qui pourrait bien n'avoir lieu qu'en 90) pourquoi ne donnaient-ils pas gentiment les 27,000 francs qu'on leur demandait non moins gentiment? Pourquoi? Oui pourquoi?...

Est-ce parce que c'aurait fait une brèche dans le budget?... Une belle farce!... Ils pouvaient-ils pas pour combler le déficit, créer quelques nouveaux impôts, comme celui des portes et fenêtres, par exemple?... Qui s'en plaindrait?... Les électeurs? Mais un conseiller a assuré à l'assemblée que 599 électeurs et un chameau avaient formellement déclaré: «... je ne sais combien de février, qu'ils voulaient payer de nouveaux impôts pour établir une mesure de verser une indemnité à leur délégué. — Devant une pareille assertion il n'y avait plus qu'à s'incliner et à voter les 9,000 fr. par an qui étaient demandées.

Un pareil vote me décourage! — Je comptais me prévaloir d'un précédent si l'indemnité au délégué avait été accordée pour en demander une à mon tour. J'aurais été moins gourmand: 6,000 fr. par an m'auraient suffi, en récompense des services que je rends comme journaliste, puisque l'Indépendant n'a pas le sou pour me payer. — Je puis me fouter maintenant car, avec la manière actuelle de vouloir faire des économies, il est évident que ma demande serait jetée au panier par le Conseil général, tout comme les sont beaucoup des vœux de celui-ci par Sa Majesté.

J'allais me retirer après avoir entendu le Président prononcer les mots sacrément: « La séance est levée et la session close », quand un de mes voisins me dit: « Tenez bon, quelqu'un demande la parole. »

Et effectivement, j'entends aussitôt lire une partie du discours de M. de Lamothe, discours auquel je n'avais plus du tout songé. — Puis un boucan éclate. C'était magnifique!... Deux de nos Honorables se lèvent. L'un d'eux crie: « Je proteste contre les agissements du Président. » « Moi aussi! » glapit l'autre. — Je n'ai autorisé personne à écrire au nom du Conseil général! crie encore le premier, et je l'aimé le Président d'avoir écrit! Et moi, répond l'écho qui, non content

tent d'avoir appuyé son chef de fil, prend un air dramatique et s'écrie: « Tout est rompu entre nous, M. le Président et les électeurs vous chassent d'ici! » Puis les deux frères siamois prennent la porte, bousculant les chaises et les gens sur leur passage. — On se serait cru à une séance du Conseil municipal de Fouilly les Oies! Je vais en écrire à mon ami Labiche qui ne manquera pas de faire un petit vaudeville sur cet incident que, dans le public, on dit avoir été préparé par un personnage resté dans la couisse.

Et voilà comment se termina la session de mai 1887 du Conseil général. — C'est tout à fait joli et on s'en souviendra!

TRANQUILLE.

FEUILLE OFFICIELLE

Suivant dépêche ministérielle du 20 avril dernier, M. Couturier, commis de 2^e classe des Directions de l'Intérieur, a été désigné pour servir à Saint-Pierre et Miquelon, en remplacement de M. R. Canolle, initialement affecté à la colonie et promu en qualité de sous-chef de 2^e classe à la Martinique.

Par décision du Sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, en date du 14 avril courant, M. Louis Henrique, ancien délégué de Saint-Pierre et Miquelon au conseil supérieur des colonies, secrétaire général de la société française de colonisation, a été nommé secrétaire général de la section coloniale française à l'Exposition de 1889.

RUSSES ET FRANÇAIS

Récit d'un Officier russe.

(Suite.)

« Cette tempête d'airain qui étouffe les cris des hommes, les râles des mourants, dura cinq heures.

Le soleil décline enfin à l'horizon inondant d'une pourpre sanglante l'immensité silencieuse. »

Le tir des canonniers se ralentit.

Du côté de la ville, l'orage de boulets s'apaise aussi. La plupart des pièces ennemis sont démontées et abandonnées le long des épaulements, sur leurs affûts brisés.

Seuls, nos forts tonnent toujours noyant sous leurs feux plongeants les navires anglais presque tous percés et démantelés.

Enfin le calme se fait.

Dans le crépuscule qui grandit les bâtiments avariés, entraînés par les vagues, regagnent, un à un, leurs mouillages.

Chaque pont de navire est un champ de bataille. On y compte les morts, on y relève les blessés.

« Déjà, le vent du large emporte la fumée du combat, et fait claquer, au-dessus des fronts saignants, les lambeaux souillés et déchirés des drapeaux. La lune monte et fait resplendir les gueules de bronze des canons; elle caresse aussi les visages rigides des cadavres, pauvres héros obscurs qui, demain, dormiront pêle-mêle sur ce plateau de Chersonèse que visiteront seules les brises d'Asie... Dans l'azur, que plus rien ne ternit, les étoiles se lèvent à leur tour, curieuses sans doute de voir de quels carnages et de quelles folies les hommes sont capables.

III.

« Chaque soir, lorsque harassé de fatigue par cette vie de tranchées, je me jettais, à demi-habillé, sur un mauvais lit de camp, je songeais à Henry.

« Que faisait-il? Était-il là-bas, en France, ou tout près de nous, devant Sébastopol? »

« Entre les assauts bruyants, les alertes soudaines, au milieu du duel incessant de l'artillerie, on a, malgré tout, en temps de siège, des jours mortels de la solitude et d'abandon.

« Ces jours-là surtout, je pensais à l'absent et je me préoccupais, non sans effroi, d'une rencontre possible entre nous.

« Souvent les bombes ennemis allument des incendies dans la ville. Le clocher dentelé de la cathédrale, la tour de l'Amirauté, semblaient s'abimer dans un lac de feu. Par faveur, j'obtenais alors une permission d'une heure, et je courais voir ma mère et ma sœur, avec l'angoisse terrible de les trouver sans asile, blessées ou peut-être mortes.

« Olga, avec un grand calme, sans nul souci d'elle-même m'interrogeait aussitôt.

— Sais-tu quelque chose d'Henry?

— Absolument rien.

— Son régiment est ici pourtant....

— Le 74^e?

— Oui. Il fait partie du corps d'observation du général Bosquet, et campe au sud de la ville.

« Je réprimais une exclamation.

— Qui t'a donné ces renseignements?

— Le major qui nous a apporté les dernières gazettes... Et toi, où es-tu, Patrice?

— Dès demain, on doit m'envoyer au bastion du Mat. On y a besoin de renforts; c'est le point qui souffre le plus du feu continu des batteries françaises.

— Mon Dieu! mon Dieu! murmura Olga. En face l'un de l'autre...

« Je me sentais oppressé, triste à pleurer.

— Au revoir, Olga, dis-je à la hâte, il faut rentrer.

— Au revoir, frère!

« Elle ajouta très bas, en penchant vers moi sa jolie tête blonde: si tu le rencontres, prends garde... détourne ton épée... sa mort ou la tienne briserait ma vie à jamais.

« Et de sa main étendue elle traça au-dessus de mon front, à la russe, un grand signe de croix.

La nuit est sans étoiles. Une neige fine tombe silencieusement sur la capote des sentinelles qui montent la garde autour des bastions.

L'artillerie ennemie, lassée de la longue canonnade du jour, tire des coups rares, à intervalle inégal. Quelques bombes silencieuses dans l'air et y tracent de fugitifs éclairs.

Une heure du matin sonne loin, très loin, au clocher de la cathédrale sans douce.

Une main soulève le rideau de ma tente. Une voix étouffée demande:

— Etes-vous prêt, capitaine Kadrof?

— Je vous attends... Combien d'hommes?

— Quatre cents.

— La réserve?

— Massée derrière le bastion du Mat.

— C'est bien... Allons!...

« Nos soldats, leur casquette de drap bleu enfouie sur les yeux, leur carabine de précision cachée sous la capote grise, se courbent vers le sol tout blanc de givre, et marchent en colonnes serrées, sans bruit, pareils à des fantômes.

On sort de la place.

Lentement, avec des précautions infinies, on arrive par les ravins aux parallèles françaises.

Rien ne bouge.

Ils dorment peut-être ces hommes que la mort guette, ils dorment, à neuf cents lieues de leur pays, là, dans cette tranchée durcie par la gelée...

Un espoir nous vient.

(A suivre).

ACTES DE PROHIBITION

Objets trouvés sur la voie publique et déposés au bureau de police.

Une blague en peau de loup-marin. Un chausson fourré. Un mètre de charpentier à double-décimètres.

CHoses ET AUTRES

Mme X... est presque cinquantenaire et, malgré son âge, elle affecte une coquetterie des plus déplacées.

Elle possède deux filles, âgées de 22 à 25 ans, qu'elle s'obstine à appeler « des bêtés ».

Une amie agacée par cette appellation lui dit:

— Ma chère amie, je crois que vous avez tort de ne pas sevrer vos filles; ça doit les empêcher de se marier.

X

A l'hôtel:

Un voyageur est assis sur son siège dans son lit, sa montre à la main.

Six heures, et on ne vient pas me réveiller!... Bien sûr, je vais manquer le train!

Ben Afnaoni se remit donc en route à pied et s'égara, comme nous l'avons dit. Il comptait sur sa vigueur pour mettre une distance suffisante entre lui et ses ennemis, au cas où ils essaieraient encore de s'emparer de lui, quand il se trouva inopinément en face de Ali-Ben-Amzián.

Le jeune homme était la vivante image de son père, même taille, même port, même visage, à l'âge près. Au lieu de passer, après l'échange du salut, ce qui était tout simple, car il n'était pas connu du fils de sa victime, Ben Afnaoni s'arrêta brusquement, il crut à une vision surnaturelle; pris d'une panique mystérieuse et les bras levés en l'air, donnant les signes de la plus grande épouvante, il se mit à fuir devant Ali, dans la direction de Bordj-Hainza, en criant d'une voix étranglée: Allah! l'amin! Allah! Famin el oumena!

Cette conduite étrange parut naturellement suspecte au voyageur. Pourquoi cet homme effrayé prononçait-il ainsi le nom de son père? Quel mystère cachait et révélait en même temps cette épouvante? Pousse par un pressentiment irrésistible, Ali se mit à la poursuite du fugitif. Se voyant relâché, le Beni-Yani sentit ses terreurs redoubler, et, comme la haine lui en avait donné la veille, la peur lui fournit des ailes. Il allait comme le vent, franchissant les obstacles, bondissant devant lui, gagnant du terrain sans doute, mais toujours suivi,

geant de tactique, il cessa de chercher à gagner la campagne. Par un brusque mouvement de retour, il se dirigea en ligne droite, autant que possible, vers la veuve.

Mais ses forces s'affaiblissaient, la trame était en feu, l'air manquait à ses hommes goulfés... ses ennemis n'étaient qu'à dix pas, qu'à cinq le sentaient... enfin, par un effort suprême, il riva et tomba haletant au seuil de la veuve.

Trois secondes après, Ali et son régiment bondissaient à ses côtés, le yémeni... deux armes s'abattaient à la fois sur l'ennemi, l'une dans la cuisse, l'autre dans le coupable. Elles ressortent toutes deux et lèvent pour frapper de nouveau. Beni-Yani se roule dans un coin et le pied

de Deekah et parvient à l'échapper. (A suivre)

BILLETTON DE L'INDÉPENDANT

L'ANAYA DE LA VEUVE

PAR E.-M. DE LYDEN.

V.

Au courant des coutumes, il savait bien une fois la cérémonie funèbre commencée, il n'aurait à craindre aucune rencontre, et il s'était mis en route, en calculant qu'il serait hors d'atteinte avant la fin des inévitables.

Malheureusement pour lui, le cheval, avec l'instinct admirable de sa race, avait bien connu que celui qui le montait n'était pas son maître. S'il ne s'était pas débarrassé de l'usurpateur, c'est que Ben Afnaoni était l'un des plus habiles cavaliers de sa tribu; mais, dès qu'il s'était senti libre, l'animal intelligent avait pris la fuite, et, guidé par un flair merveilleux, il était revenu à la saka.

Production autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société de gendarmerie.

Dialogue contemporain.

Une belle petite, tendresse, horizontale, momentanée, tout ce qu'on voudra ensin, à un jeune folliculaire de ses amis ;

— Que fais-tu dans ton journal ?

— L'étranger.

— Tiens c'est comme moi, nous sommes confrères.

— Allons donc !

— Mais oui, je fais aussi l'étranger, moi.

— Ah bah ! et où ça ?

— Aux Folies-Bergère.

Examen de chirurgie :

Le professeur. — Voyons, vous avez l'huméris brisé, la gangrène gagne, on vous coupe le bras, on fait des ligatures, qu'arrive-t-il ?

Le candidat. — Il arrive que je suis manchot !

Extrait des tablettes d'une dame :

Lundi : En mer ; mauvais temps ; société désagréable. Mardi : Capitaine très aimable ; m'a offert cœur et main ; ai refusé. Mercredi : Capitaine revenu à la charge ; menacé de se suicider. et faire sauter navire avec 300 voyageurs. Jeudi : ai sauvé la vie aux 300 voyageurs.

On signe un contrat.

D'abord, arrive l'oncle de la mariée, un cacochyme de soixante-dix-sept hivers.

Puis survient l'oncle du futur, un hémiplégique octogénaire.

Sur quoi le père de la mariée, gracieusement, au père de son gendre :

— Cher Monsieur, je suis forcé de reconnaître que vos espérances dépassent les nôtres !

Entre une mère très coquette et une fille très spirituelle :

La mère devant son miroir :

— Que donneriez-vous, ma fille pour avoir ma beauté ?

— Ce que vous donneriez, ma mère, pour avoir mon âge !

Cueilli sur le carnet d'un voyageur : « En Angleterre, les grandes douleurs ont cela de bon : Elles vous consolent du climat ! »

Détaché d'une lettre de M^{me} de Staël : Quelle que soit la femme dont il est question l'homme qui ne cache pas sa bonne fortune est un imprudent ou un homme de peu ; celui qui la laisse volontiers deviner est un fat ou un imbécile ; celui qui la raconte est un laquais ; celui qui en multiplie les récits est le plus souvent un impuissant.

DERNIÈRE HEURE

Le brick-goëlette « Diane » du port Fécamp, venant de Lisbonne avec son chargement de sel, s'est mis à la côte midi, à une encâblure dans le Sud

au de l'île aux Chiens. Il se fait bloquer dans les glaces pour un fret à sa compagnie anglaise.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Après avoir commis la bâve d'être se faire bloquer dans les glaces pour un fret à sa compagnie anglaise, le « Diane » devrait bien brûler son brouillard épais, et par suite manque à virer de bord, que cet hiver a eu lieu.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Après avoir commis la bâve d'être se faire bloquer dans les glaces pour un fret à sa compagnie anglaise,

le « Diane » devrait bien brûler son brouillard épais, et par suite manque à virer de bord, que cet hiver a eu lieu.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

Le navire est considéré comme totalement perdu ; l'équipage est sauvé.

</div